



## Ali Soumaré diffamé ? Réponse de la justice le 10 janvier

(16/11/2011 14:09)

**La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a entendu mardi Francis Delattre, sénateur-maire UMP de Franconville, et Sébastien Meurant, maire UMP de Saint-Leu-La-Forêt, visés par une plainte du conseiller régional PS Ali Soumaré pour « diffamation ». Ce dernier leur reproche de l'avoir qualifié de « délinquant multirécidiviste chevronné » sur la base d'informations en partie erronées. Devant la justice, les deux hommes ont plaidé la « bonne foi ». Décision attendue le 10 janvier prochain.**



Assurant leur « *bonne foi* », Francis Delattre et Sébastien Meurant disent avoir récupéré leurs informations, à savoir « *un papier manuscrit mentionnant les condamnations* », grâce à un journaliste. Or, il s'est avéré que sur les trois éléments évoqués, l'une des condamnations concernait un homonyme d'Ali Soumaré, la seconde était prescrite et la dernière faisait alors l'objet d'une procédure en appel. La cour d'appel de Versailles a d'ailleurs relaxé le conseiller régional un an plus tard.

Sébastien Meurant explique avoir tenté de vérifier ces informations et déclare que « *la copie du jugement d'octobre 2009, obtenue auprès du tribunal de Pontoise, ne mentionnait pas le fait que la condamnation, frappée d'appel, n'était pas définitive* ». L'avocat d'Ali Soumaré, Me Emmanuel Tordjmann, déclare pour sa part qu'« *il n'y a pas eu d'enquête sérieuse* » et a dénoncé une « *volonté de stigmatiser* ». Le tribunal de Paris rendra sa décision le mardi 10 janvier 2012.

[http://www.vonews.fr/article\\_15460](http://www.vonews.fr/article_15460)

©vonews - Nov 2011